

Honoraires juridiques

TARIFS applicables pour les clôtures 2024 * (hors frais de formalités)

MISSIONS RECURRENTES (Approbation des comptes)	SANS CAC	AVEC CAC	
	Euros HT À partir de	Euros HT À partir de	
EURL / SASU / SCI à l'IS / SC Démembrée	500	800	
SCI à l'IR	400	-	
SAS (organe de direction unique) / SARL / SNC	600	850	
SAS (organe de direction collégiale / dualiste) /SA / Association	900	1 300	
Supplément distribution de dividendes/imprimé 2777	10	100	
Déclaration IFU (imprimé 2561)	100		

MISSIONS EXCEPTIONNELLES	Euros HT À partir de	
Ouverture dossier (si reprise dossier)	200	
Constitution (hors démembrement)	1 200	
Supplément clauses particulières dans les statuts et/ou activités réglementées / Gouvernance	Consulter le pôle juridique	
Contrat d'apport en nature	1 000	
Augmentation de capital en numéraire / en nature	1 500	
Augmentation de capital par incorporation de réserves/compte courant d'associé	1 000	
Réduction de capital motivée par les pertes	1 000	
Réduction de capital non motivée par les pertes	Consulter le pôle juridique	
Modification statutaire (dénomination, objet social, transfert de siège, date clôture, prorogation de durée etc.)	700	
Changement dirigeants (gérant / PDG / président / DG) et CAC	600	
Transformation	1 500	
Assistance AG (hors déplacement)	300	
Requête prorogation AG annuelle	300	

Cession parts sociales (SARL/SC/SNC) / actions (SAS/SA)		
Acte de cession	800	
PV agrément et modification, statuts	500	
• Cerfa	250	
• ODM/ MAJ registre	200	
Supplément SCI	Consulter le pôle juridique	
Mise à jour Bénéficiaire effectif	150	





Cession Temporaire d'Usufruit (CTU) des parts de SCI/ Démembrement de l'Immobilier d'Entreprise	Consulter le pôle juridique		
PV CA / AGO sans formalités (Rémunération, autorisation divers, primes, distributions hors AGOA)	400		
Poursuite d'activité suite perte des capitaux propres*	500		
Reconstitution des capitaux propres	300		
* EURL / SASU Honoraires ramenés à 300 euros.			
Dissolution/Liquidation	1 000		
Supplément Boni de liquidation	150		

Dissolution-confusion (TUP)	1 000	
Fusion simplifiée	Consulter le pôle juridique	
Apport partiel d'actifs	Consulter le pôle juridique	
Bail commercial	2 000	
Abandon de créance	300	
Conventions intragroupes (animation, prestations de services, trésorerie)	Consulter le pôle juridique	
Mise à jour exceptionnelle des registres légaux	Au temps passé	
Dépôt de marque en France	300	
Formalités sans acte (ouverture / fermeture d'établissement, enseigne, nom commercial, modification du code APE, déclaration bénéficiaire effectif)	300	
Déclaration des bénéficiaires effectifs	150	
Autres prestations juridiques (cession bloc de contrôle, titres complexes, BSPCE, Actions Gratuites, actions de préférence)	Consulter le pôle juridique	

FORMULE EXPRESS : Passage par une société de formalités

Le passage par un formaliste vous permettra de gagner du temps sur les formalités urgentes. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, un coût supplémentaire vous sera facturé. Pour plus d'informations, contactez le pôle juridique.

- Tous les tarifs s'entendent sous réserve du temps passé supplémentaire lié aux demandes rectificatives du client ou à la complexité du dossier sur la base d'un taux horaire variant de 100 € HT à 150 € HT/ heure.
- Tout projet abandonné en cours d'exécution de nos services fera l'objet d'une facturation au temps passé (dans une fourchette de 50% à 100 % du tarif devisé).



^{*} Les tarifs seront susceptibles de subir des augmentations liées aux évolutions législatives et au coût de la vie. Ces tarifs et prestations sont réservés aux clients du groupe EMARGENCE.